

Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) UE /Australie, Canada, Corée, États-Unis, Japon, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Singapour et Suisse

2011/0167(NLE) - 30/05/2012

Pour de plus amples renseignements concernant l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), veuillez cliquer sur le lien vers la [note de contexte](#) publiée par la DG Communication du Parlement européen.